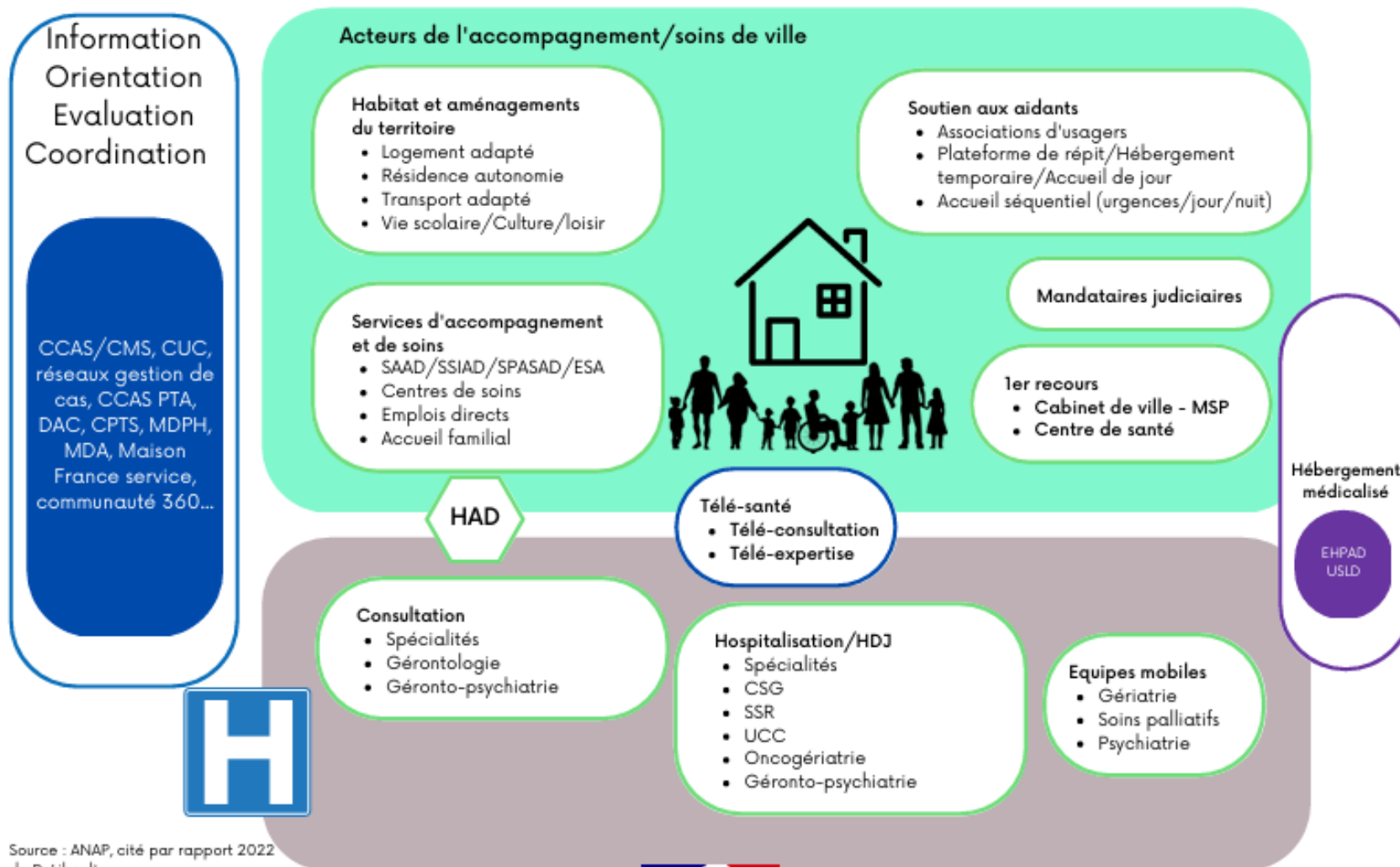


Le secteur de l'aide et du soin à domicile

PROMOTION AS

BLOC 1 MODULE 1

DES AIDES ET SERVICES COMPLEXES ET DIFFICILES À MOBILISER



Source : ANAP, cité par rapport 2022 de D. Libault



Le soin à domicile

L'infirmier libéral (IDEL):

- ✓ effectue des soins relevant de son rôle propre ou sur prescription médicale au domicile de la personne ou au cabinet
- ✓ exerce seul ou en associé (cabinet)
- ✓ les actes des IDEL sont pris en charge à 65% par l'Assurance Maladie (100% si ALD), les 35 % restant à la charge du patient ou remboursés par la mutuelle.

Le soin à domicile

Le Centre de Soins Infirmiers (CSI):

- ✓ effectue des soins relevant du rôle propre ou sur prescription médicale au domicile de la personne ou au centre
- ✓ équipe d'IDE salariés d'organismes à but non lucratif ou de collectivités territoriales
- ✓ les actes sont pris en charge à 65% par l'Assurance Maladie (100% si ALD), les 35 % restant à la charge du patient ou remboursés par la mutuelle = pratique du tiers payant.

Le soin à domicile

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)

- ✓ intervention sur prescription médicale
- ✓ soins d'hygiène, de confort, de mobilisation, de suivi effectués par des AS et soins infirmiers effectués par des IDE salariés du SSIAD ou libéraux (payés par le SSIAD)
- ✓ pour les personnes de plus de 60 ans ou les personnes handicapées
- ✓ géré par des organismes publics ou privés
- ✓ soins pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie

Le soin à domicile

L'Hospitalisation A Domicile (HAD)

- ✓ intervention sur prescription médicale pour une période limitée mais renouvelable
- ✓ soins médicaux et paramédicaux ponctuels (chimiothérapie), de réadaptation (retour à domicile après une pathologie complexe), soins palliatifs
- ✓ but: raccourcir un séjour à l'hôpital ou l'éviter
- ✓ intervention à domicile ou en établissements médico-sociaux
- ✓ permanence 24h/24 et 7j/7
- ✓ gérée par des organismes publics ou privés
- ✓ soins pris en charge à 80 % par l'Assurance Maladie (restant charge du patient ou de la mutuelle), 100 % si ALD

L'aide à domicile

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

- ✓ interventions à domicile pour l'entretien du logement et du linge, l'aide à la toilette, l'aide aux courses, la préparation ou la prise des repas, les sorties, ...
- ✓ par des aides ménagères ou auxiliaires de vie
- ✓ interventions en tant que prestataires (intervenant employé et payé par le SAAD) ou en tant que mandataires (intervenant employé et payé par la personne)
- ✓ coût varie selon les SAAD (environ 25€/h) avec aides financières possibles (APA, aides fiscales, caisses de retraite, complémentaires santé)

L'aide à domicile

Le service de portage de repas

- ✓ choix du nombre de repas souhaité et des menus
- ✓ repas adaptés aux régimes
- ✓ 7j/7 (souvent les repas du WE sont fournis le vendredi)
- ✓ géré par les communes, un SAAD, des services associatifs ou privés,...
- ✓ coût variable selon les organismes avec aides financières possibles (APA)

L'aide à domicile

La téléassistance

- ✓ mettre en contact la personne à domicile et un téléopérateur en cas de problème pour déclencher une intervention
- ✓ fonctionne 24h/24 et 7j/7
- ✓ médaillon ou bracelet
- ✓ géré par des structures privées ou associatives, par des communes,...
- ✓ coût variable selon les organismes avec aides financières possibles (APA, mairies)

L'aide à domicile

Le service de petits travaux et dépannages

- ✓ géré par une association ou par une commune
- ✓ services de blanchisserie, bricolage, jardinage, livraison de courses, ...
- ✓ coût variable selon les organismes

L'aide à domicile

Les services d'amélioration de l'habitat

- ✓ aides accordées par l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), les caisses de retraite, ...
- ✓ subventions par l'Etat et les collectivités locales

Bibliographie

IGAS